

**TERMES DE REFERENCES**

**POUR UNE MISSION D’EXPERTISE NATIONALE**

**1-INTRODUCTION :**

Le Ministère de la santé a lancé en Novembre 2019 et en collaboration avec l’Organisation mondiale de la Santé, un programme pour la sécurité des patients en suivant l’initiative « Hôpital Ami de la Sécurité du Patient » ou « The patient Safety Friendly Hospital Initiative ». Cette initiative permet d’institutionnaliser un programme de sécurité des patients au niveau opérationnel.

Des établissements de santé publics comme privés sélectionnés pour la première phase du programme bénéficieront d'un soutien technique leur permettant de respecter un ensemble complet de normes de sécurité des patients.

**2- CONTEXTE DE LA MISSION :**

La mission concerne l’accompagnement à l’implémentation de l’initiative de l’OMS « Hôpital Ami de la Sécurité des Patients » dans un groupe de 12 établissements de santé pilotes (10 hôpitaux publics et 02 cliniques privées)

Afin de lancer la dynamique dans les établissements de santé pilotes, un atelier a été réalisé en Novembre 2019 auquel ont participé 07 établissements de santé (05 publics et 02 cliniques privées). Cet atelier structuré autour :

* D’une formation théorique de 2 jours
* D’un accompagnement sur site de 1 jour pour la réalisation d’un diagnostic
* L’élaboration et la validation d’un plan d’action d’une année allant de Novembre 2019 à Décembre 2020.

Un deuxième atelier a été réalisé pour les 06 établissements restants les 02,03 et 04 Mars 2020.

03 Nouveaux sites ont exprimé leurs souhaits d’adhérer au projet vont bénéficier d’un accompagnement sur site de 03 jours.

**3- OBJECTIF GENERAL DE LA MISSION :**

Accompagner **07 ES** pilotes dans la réalisation d’une auto-évaluation selon le manuel d’évaluation de la sécurité des patients dans sa deuxième édition « Patient Safety Assessment Manuel » à fin d’élaborer, prioriser et suivre un plan d’action, en vue d’une amélioration de la sécurité des patients dans chacun de ces établissements.

**4- OBJECTIFS SPECIFIQUES DE LA MISSION :**

* + Accompagner les établissements dans la validation de la méthodologie d’auto-évaluation en interne ;
	+ Accompagner les établissements dans la phase d’auto-évaluation ;
	+ Accompagner les établissements dans l’élaboration des plans d’action et leur priorisation ;
	+ Accompagner les établissements pour la mise en œuvre d’un outil de suivi du plan d’action ;

**5- RESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION :**

* + R1 : Validation de la méthodologie de mise en place de l’auto-évaluation dans les établissements (organisation des groupes de travail et méthodologie de travail) ;
	+ R2 : Elaboration de l’auto-évaluation par établissement (pour les ES qui l’auront conduit) ;
	+ R3 : Elaboration d’un plan d’action priorisé (pour les ES qui auront conduit l’auto-évaluation).

Les **livrables de la mission** sont les suivants :

* + - Une note méthodologique de démarrage de la mission décrivant le champ et les modalités d’intervention de l’expert ;
		- Les comptes rendus des réunions par établissement ;
		- Feuille de présence des personnes rencontrées sur site ;
		- Les livrables :
			* Méthodologie validée de mise en place de l’auto-évaluation dans l’établissement
			* Auto-évaluation complétée pour les ES qui l’auront conduit
			* Plan d’action élaboré pour les ES qui auront conduit l’auto-évaluation
		- Rapports intermédiaires avec la synthèse de l’activité réalisée, les CR de visites et certains livrables selon le séquençage
		- Le rapport final de mission

**6- ACTIVITES A REALISER :**

* Les activités de la mission seront réalisées, à Tunis et auprès des établissements de santé, par **un expert national**, **chacun chargé du suivi d’un groupe de 08 établissements de santé** localisés dans différentes régions de la Tunisie.
* L’Expert national sera chargé notamment de réaliser les activités suivantes :

**A1 :** Dans les établissements, assurer l’accompagnement de l’équipe projet locale dans la préparation de l’auto-évaluation selon le manuel d’évaluation de la sécurité des patients dans sa deuxième édition « Patient Safety Assessment Manuel »et dans l’élaboration du plan d’action et sa priorisation

* + - Animer la réunion de présentation de la méthodologie d’auto-évaluation lors de la 1ère venue dans les établissements ;
		- Faire une visite des établissements ;
		- Accompagner les ES dans la validation de la mise en œuvre de l’auto-évaluation : équipe projet locale (composition et missions), planning, organisation et composition des groupes de travail et nomination responsable de groupe ;
		- Accompagner les ES dans la rédaction de l’auto-évaluation
		- Accompagner les ES dans la validation et priorisation du plan d’action
		- Valider avec l’établissement une méthode de suivi du plan d’action
		- Préparer et co-animer avec le responsable de l’équipe projet une réunion de débriefing à la fin de chaque visite d’accompagnement dans un ES
		- Réaliser un CR de la visite par établissement avec les points évoqués

**A2 :** Après la visite de tous les établissements, préparer et animer la restitution de la mission avec la DGSSP et préparer le diaporama (ou autre support Word) et feuille de présence.

**A3 :** Rédiger le rapport intermédiaire de la mission : synthèse de la séquence sur ce qui a été réalisé avec en annexe les CR des visites et les livrables disponibles.

**A4**: Rédiger le rapport final (fin de la mission).

**A5 : Animer les ateliers suivants**

* + - Communication, information et sécurité des patients (02 jours)
		- Gestion du risque infectieux et approche multimodale (02 jours)
		- Elaboration et pilotage d'un plan d'action (02 jours)
		- Gestion des EI liés aux soins (01 jours)
		- Gestion Documentaire (02 jours)

**7- ORGANISATION DE LA MISSION :**

Cette mission sera assurée par un Expert National.

De manière à assurer le succès de la mission, celle-ci sera exécutée en participation étroite avec le personnel concerné de la Direction Générale des Structures Sanitaires Publiques (DGSSP) et les ES pilotes, aux niveaux requis.

Au démarrage de la mission, l’expert national s’entretiendra avec la DGSSP afin d’expliciter le cadre de l’action. A la fin de chaque session l’expert national procédera à une restitution de leur mission.

Les livrables doivent être envoyés à la DGSSP.

# 8- DUREE, LIEU ET DEROULEMENT DE LA MISSION :

La durée globale de la mission est de **64.5 jours** de prestations au maximum incluant le temps consacré à l’élaboration des documents de la mission à réaliser sur la période entre **juillet 2022** à **décembre 2022**.

**9- PROFIL DES EXPERTS :**

Les critères de sélection des Experts évaluateurs sont les suivants :

* Experts dans le domaine avec au moins 10 ans d’expérience professionnelle et un diplôme de niveau Universitaire (médecin, pharmacien, administration ou soins infirmiers) ;
* Maitrise des normes de la sécurité de l’initiative de l’OMS « Hôpital Ami de la Sécurité des Patients » et de la méthodologie d’évaluation ; et
* Maitrise des méthodes d’amélioration des performances et de sécurité des patients.

**10-RAPPORTS :**

## **Contenu et délais de soumission :**

La DGSSP a la responsabilité du suivi de l’élaboration de rapports de mission par les Experts Nationaux.

Dans le cadre de la présente mission, les rapports à élaborer par Experts Nationaux sont les suivants :

* Un rapport de mission final décrivant les activités réalisées, les résultats atteints et contient essentiellement des données structurées et des analyses et intégrant en annexe tous les documents élaborés dans le cadre de la mission.
* En particulier, les documents à annexer au rapport de mission sont l’ensemble des livrables définis au point 4.

Les rapports de mission des Experts Nationaux devront être transmis à la DGSSP dans les **cinq jours calendaires suivant la date de fin de la mission de chaque expert, au plus tard.**

* **Langue, format et quantité :**

Les rapports de mission et tous les documents annexés seront rédigés en langue française et transmis par courrier électronique, à l’attention du Directeur Général des Structures Sanitaires Publiques, pour approbation, en :

* Format Word, police « Arial 11 » ;
* 3 exemplaires « papiers ».

**11- CONTRIBUTION DES BENEFICIAIRES :**

La DGSSP et l’ES pilote s’engage à :

* Consacrer le temps nécessaire aux experts afin d’assurer le bon déroulement de leur mission.
* Désigner une équipe projet locale chargé de participer avec les experts dans la mise en œuvre des activités de la mission
* Mobiliser tout le personnel concerné par la mission.
* Mettre à la disposition l’expert toute l’information et la documentation nécessaire pour la réalisation de la mission.